

Dirigeants syndicaux, prononcez-vous pour le retrait du projet de loi Hollande-Peillon, l'abrogation du décret sur les rythmes scolaires !

Toutes les directions syndicales avaient jusque là négocié la prétendue « refondation de l'école » du gouvernement qui s'est placé totalement au service de la bourgeoisie française, qui permet et même facilite les licenciements (accord Medef-Cfdt), qui s'en prend comme Sarkozy aux Roms, qui envoie l'armée de mercenaires défendre les intérêts d'Areva et de Total au Mali.

Le mécontentement qui monte dans les écoles a contraint certaines d'entre elles (Fo, Cgt, Sud, Snuipp-Fsu) à appeler à des « journées d'action », d'abord à Paris le 22 janvier, puis à l'échelle nationale le 12 février. Les chefs PCF-PdG-NPA du Snuipp leur donnent pour objectif, non de vaincre le gouvernement, mais de « reporter la réforme en 2014 » dans le but de « réussir la réforme » en « prenant l'avis des enseignants en compte ».

Aucune attaque du gouvernement contre nos statuts, nos conditions de travail n'est acceptable, ni négociable ! Il faut le retrait pur et simple du décret sur les rythmes scolaires et du projet de loi !

Le décret du 8 janvier s'en prend aux conditions de travail des professeurs et des élèves. Il impose l'ouverture des écoles le mercredi matin sous prétexte d'alléger la journée des élèves et de mieux répartir les heures. Vraisemblablement, la pause méridienne serait rallongée (12 h - 14 h 15). Dans les faits, pour les élèves, il n'y aura pas raccourcissement de la journée mais plus de garderie. Au passage, cette nouvelle organisation scolaire accentuera probablement les inégalités entre élèves des communes « riches » et ceux des communes « pauvres », entre familles qui pourront payer les activités périscolaires ou pas. Elle augmentera la pression pour que les femmes renoncent à travailler ou continuent à subir temps partiels et salaires réduits.

Les municipalités vont s'immiscer dans les écoles, via l'organisation des temps périscolaires rallongés et leur secteur « petite enfance » qui co-piloterait l'accueil des enfants de deux ans.

Pour les travailleurs de l'enseignement, les enseignants, les ATSEM, cela signifie plus de temps à l'école sans augmentation de salaire. Peillon se vante d'étendre rapidement l'attaque aux collèges et lycées. En plus, le projet de loi prévoit de réduire les vacances scolaires puisque « la durée de l'année

scolaire... pourra évoluer au cours des prochaines années. »

Les revendications des enseignants et des ATSEM s'opposent au projet de loi Hollande-Peillon et à la prime honteuse de 400 euros que propose Peillon aux professeurs des écoles pour leur faire avaler ses plans, la semaine même où la ministre Lebranchu déclare que les salaires des fonctionnaires resteront bloqués pour la troisième année consécutive.

Nous ne mendions pas une prime. Il nous faut le rétablissement des 80 000 postes supprimés par Sarkozy pour réduire le nombre d'élèves par classe dans les quartiers populaires, le rétablissement du bac pro en 3 ans, le rétablissement de tous les postes Rased, l'abrogation des lois et mesures prises par Fillon-Darcos-Chatel (programmes 2008, « socle de connaissances »...), le rattrapage de la perte de pouvoir d'achat par l'augmentation des salaires de tous les fonctionnaires !

Voilà nos véritables revendications ! Ce n'est pas « le report », « la réécriture », autant de formules qu'utilisent les directions syndicales pour dire qu'elles ne veulent surtout pas rompre avec le gouvernement.

Mais nous, nous voulons gagner et nous savons que la discussion incessante des plans du gouvernement, assortie des « journées d'action » dispersées, conduit à la défaite. C'est vrai dans l'enseignement comme dans l'automobile, comme lors des mobilisations pourtant massives en défense des retraites.

Assez de dispersion par des journées d'action ! Grève générale jusqu'au retrait !

Pour défendre le droit à l'instruction de la jeunesse et les revendications des enseignants, il faut dresser la force collective des travailleurs de l'enseignement public pour imposer le retrait du décret et du projet de loi Hollande-Peillon. Les travailleurs de l'enseignement doivent s'organiser en comités d'action pour exiger, dans les réunions syndicales et les assemblées générales, que les directions des syndicats appellent à la grève générale.

Élection de comité de grève dans chaque AG et centralisation des comités de grève !

10 février 2013

